



CONSEIL MUNICIPAL DE MEYS

PV DE LA SEANCE DU Lundi 11 septembre 2023 A 19h30

Membres présents BONHOMME Gilbert, CHIRAT Magali, FAURE Pierre Paul, GARNIER Philippe, GOY Chrystèle, JOASSARD Patrice, MURIGNEUX Thérèse, MURIGNEUX Cyril, TRUC Frédéric, GRAEL Richard, FAYOLLE Christian, PROTIERE Fabien

Membres excusés : GARIN Thérèse donne pouvoir à MURIGNEUX Thérèse

Secrétaire élue : MURIGNEUX Thérèse

Ordre du Jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 3 juillet 2023,
2. Création du Compte épargne Temps pour les agents de la collectivité,
3. Renouvellement de la convention avec la CCMDL pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme,
4. Correction de la délibération pour le lancement de la procédure de révision du PLU,
5. Passage à la nouvelle norme comptable M57 pour le 1^{er} janvier 2024,
6. Garderie : Révision des grilles tarifaires,
7. Demande de subvention : Football club Meys Grézieu,
8. Questions diverses.

Approbation du compte-rendu de la séance du 3 juillet 2023

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil si certains éléments sont à corriger dans le compte-rendu. Aucune modification n'est demandée.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 3 juillet 2023.

Délibération n°2023-09-11-00001 : Création Compte Epargne Temps (CET)

Monsieur le Maire rappelle que les agents de la collectivité peuvent bénéficier d'un Compte Epargne Temps. Cet outil permet de conserver les jours de congé qui n'auraient pas été pendant l'année. Après avoir lu les dispositions proposées, tout en précisant que celles-ci ont été validées par le Comité Social Territorial, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de créer le CET.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un Création Compte Epargne Temps (CET).

Délibération n°2023-09-11-00002 : Renouvellement convention CCMDL – Instruction demandes urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) dispose d'un service Urbanisme. Le service Urbanisme de la CCMDL est prestataire pour la Commune pour des missions d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme que l'on choisit de lui transmettre.

Monsieur le Maire explique qu'un contrat de prestation de services, précisant les modalités de mise en œuvre de la prestation et de participation financière de la Commune, a déjà été signé et est arrivé à échéance au 31 décembre 2022. Il convient ainsi d'en établir un nouveau, d'autant que des évolutions ont eu lieu, la dernière en date concernant l'obligation de mettre en place une téléprocédure permettant la dématérialisation de demandes d'autorisations d'urbanisme (application, au 1er janvier 2022, de la loi portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique, loi ELAN). Le nouveau contrat prend effet de façon rétroactive au 1er janvier 2023 pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité le renouvellement de cette convention.

Délibération n°2023-09-11-00003 : Correction délibération lancement procédure révision PLU

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que la délibération prise en date du 24 octobre 2022 pour le lancement de la procédure de révision du PLU doit être précisée pour procéder à la publication officielle. Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les éléments rajoutés sur celle-ci.

Le Conseil municipal approuve les modifications présentées pour le lancement de la révision du PLU.

Délibération n°2023-09-11-00004 : Passage à la norme comptable M57 pour le 1er janvier 2024

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que le référentiel budgétaire et comptable de la commune doit être modifié pour le 1^{er} janvier 2024. La norme comptable M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional).

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le passage à la nouvelle norme comptable M57 au 1^{er} janvier 2024.

Délibération n°2023-09-11-00005 : Garderie : Révision des grilles tarifaires

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier le règlement de la garderie périscolaire afin de faire un réajustement du tarif horaire.

Les parents déposant leurs enfants de plus en plus tôt le matin devant la porte de la garderie, il est proposé pour limiter ce comportement, de créer un nouveau tarif pour la tranche horaire de 7h15-7h30 à 0,50€.

Cette augmentation de prix a pour objectif d'encourager les parents à garder leurs enfants jusqu'à 7h30.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification de tarif qui sera effective au 1^{er} septembre 2024.

Délibération n°2023-09-11-00006 : Demande de subvention : Football club Meys Grézieu

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que le football club de Meys-Grézieu demande une subvention exceptionnelle pour le remplacement des cages présentes sur le stade de la gare.

Les travaux représentent une somme de 5 632€ HT.

Le terrain du stade de la gare étant la propriété de la commune, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de prendre en charge la totalité des travaux sans versement d'une subvention.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la prise en charge de ces infrastructures.

Questions diverses

- Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'une opération est organisée par le SYRIBT le mercredi 13 septembre à 14h.
- La fanfare qui a participé à l'inauguration de la Rue du 19 mars 1962 au mois de mars demande où en est le paiement de leur facture. Une vérification sera faite auprès du service comptabilité pour cette demande.
- Monsieur le Maire indique que la célébration du 11 novembre aura lieu cette année sur la commune de Meys. Le Conseil Municipal sera sollicité pour représenter la collectivité lors de cet événement. La salle des fêtes sera réservée par la commune afin d'accueillir le public pour un verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Philippe GARNIER
Maire

Thérèse MURIGNEUX
Secrétaire

